

Délibération 2023-38-CA

Séance du 14 décembre 2023

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

DUREE D'AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en salle des conseils, Maison des services à l'étudiant, sur le site du Mont Houy le jeudi 14 décembre 2023, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président ;

Le quorum étant atteint,

Vu le Recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP) adopté par arrêté du 1^{er} juillet 2015 ;

Vu le décret du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction juridique commune du 29 juin 2023 applicable aux organismes soumis ;

Vu l'instruction comptable commune du 16 décembre 2022 décrivant les modalités de mise en œuvre du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État ;

Vu la délibération n° 2017-52 du 7 décembre 2017 reconduite par délibération du 19 décembre 2019 relative aux dépenses d'investissement et durées d'amortissement

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur le Directeur général des services qui présente le dispositif suivant.

I – IDENTIFICATION DES COMPOSANTS

La mise en œuvre de la comptabilisation des immobilisations par composants étant favorable à l'établissement, il est proposé qu'elle soit appliquée aux immobilisations corporelles appartenant à la catégorie des biens immobiliers à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Le plan d'amortissement d'une immobilisation est défini afin de traduire le rythme de consommation des avantages économiques et du potentiel de service attendu ;

L'immobilisation principale sera décomposée en grands composants qui seront comptabilisés séparément dès l'acquisition du bien et amortis sur des durées d'utilisation propres ;

L'approche par composants concerne uniquement les bâtiments identifiés comme des immobilisations décomposables.

Catégories d'immobilisations – 213X	Libellés des composants	Durées
Travaux de constructions	Charpente - Structure – Gros oeuvre	50 ans
	Etanchéité – Toiture - Bardage extérieur - Menuiseries	30 ans
Installations générales techniques	Chauffage – Electricité - Ascenseur	20 ans
Installations spécifiques	Aménagement divers – Second oeuvre	10 ans

II – IDENTIFICATION DES POURCENTAGES DE VENTILATION DE LA VALEUR DES BATIMENTS

Suite à une étude menée par la Direction du Patrimoine pour répartir la valeur de l'immobilisation principale en composants, des pourcentages de ventilation ont été déterminés pour les bâtiments

Catégories d'immobilisations - 213X	Libellés des composants	%
Travaux de constructions	Charpente - Structure – Gros œuvre	38
	Étanchéité – Toiture - Bardage extérieur - Menuiseries	20
	Chauffage – Électricité - Ascenseur	20
Installations générales techniques	Aménagement divers – Second œuvre	22

Les pourcentages identifiés sont issus d'opérations de modes constructifs différents, représentatifs du parc global, réalisées en maîtrise d'ouvrage UPHF.

Dans la mesure où ces opérations sont très représentatives de l'ensemble du parc immobilier de l'Université, on peut convenir que les pourcentages déterminés sont pertinents et qu'ils peuvent être appliqués à l'ensemble des bâtiments déjà inscrits au patrimoine de l'établissement ; pour les nouvelles constructions et prochaines rénovations, il conviendra d'appliquer la réalité du marché.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les règles d'amortissement du patrimoine immobilier.

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0

Valenciennes, le 18 décembre 2023

Abdelhakim Artiba
Président

